



Réglementation DT-DICT

réforme anti-endommagement des réseaux

1 an d'application
2 ans d'expérimentation

Premier bilan

Jean-Pierre BRAZZINI
Vice-président de FSTT
CA observatoire DT-DICT



CERGY le 19 juin 2013

Réunion bilan du 27 mai



Appréciations générales

- globale,
- avis des acteurs (MOA, exploitants, entreprises, salariés)

Avancées et difficultés de la réforme:

- Guichet Unique
- formulaires DT- DICT,
- Investigations complémentaires,
- marquage-piquetage,
- cartographie,
- fonds de plan et SIG,
- exécution des travaux, guide technique,
- constats contradictoires
- travaux urgents

Evolutions à venir

Appréciation générale

Une réussite certaine: le Guichet Unique



Une réduction du nombre de dommages: -3,5% de 2011 à 2012

DT-DICT plus nombreuses: DT × 2

Les formulaires sont bien remplis

Les marquages-piquetages se multiplient

Les grands axes de la réforme définis en 2008 sont devenus une réalité:
guichet unique,
formulaires adaptés,
responsabilités mieux définies,
investigations complémentaires,
amélioration de la cartographie,

CERGY le 19 juin 2013



Avis des acteurs

Ville d'Orléans

coté maîtrise d'ouvrage:

- meilleure connaissance des réseaux, mais pas toujours suffisant,
- projets mieux préparés avec une meilleure connaissance du sous-sol qui entraîne un surcoût de 5%, prix de l'amélioration de la sécurité

Pour les exploitants de l'éclairage public:

- traite 3500 DT et DICT /an
- nouvelle organisation du service
- amélioration de la cartographie avec de vrai plan de recollement

Pour les gestionnaire du domaine public:

- entraîne un nouveau règlement de voirie
- GU permet une connaissance exhaustive des réseaux présents
- provoque une coordination des services concernés: création d'une porte d'entrée unique

Pour le SIGOR

- valorisé car au cœur de la réforme,
- utilisé comme appui par tous les exploitants,
- devenu plateforme d'échange,
- 75% des fonds de plan en classe A (100% en 2017)

Rôle du facteur humain

Renforcement des liens avec exploitants

Évolution culturelle forte des acteurs



Agglomération de Perpignan

Réforme ambitieuse, complexe à appréhender qui entraîne :

- changements dans la gestion de projet
- changement dans la gestion des travaux,
- permet une amélioration de la cartographie,
- entraîne un développement du SIG

Expérimentation a mis en évidence quelques difficultés :

- retard dans la cartographie numérisée,
- investigations complémentaires : mise en œuvre compliquée,
- marquage-piquetage,
- constats contradictoires utilisation difficile sur le terrain



Exploitants de réseaux (ERDF, GrDF, Lyonnaise des Eaux)

- ➔ Obligation de dialogue entre acteurs
- ➔ **Changement culturel important**
(projets doivent tenir compte de l'environnement de travail)
- ➔ Obligation de revisiter les procédures
- ➔ Pousse à l'innovation et la R&D pour les travaux

besoin de simplifier les procédures pour renforcer la sécurité

**Dématérialisation indispensable
pour mettre moyens sur visite de chantier et carto**

Investigations complémentaires → besoins impératif de professionnalisation





Encore des dommages malgré le marquage

⇒ formation et connaissance du guide technique nécessaires

Partage des fonds de plan: pas acquis

Amélioration cartographie repose sur fonds de plan géoréférencés
Cela rend difficile le respect de l'échéance de 2019

Baisse des dommages depuis 2012 reste timide,
Tous les acteurs ne partagent pas encore la réforme
Souhait d'un accompagnement des collectivités locales
Certaines ambitions semblent inatteignables dans les délais
(fonds de plan, certification)

Proposition de réaliser un chantier pilote
par département pour servir d'exemple

Entreprises (FNTP)



- **Démonstration que la sécurité se gagne en amont des travaux**
 - Les exigences de 2008 sont mises en œuvre (localisation des réseaux préalable au DCE, création du GU, pas de préjudices pour les entreprises, rééquilibre des responsabilités)
- Les textes réglementaires, normes, ... sont très élaborés, cohérents, consensuels, permettent des avancées importantes
 - travail considérable de concertation depuis 5 ans



➤ mais avoir conscience de la profusion des changements, de la complexité du dispositif qui nécessite des délais pour leur appropriation par tous et leur mise en œuvre

➤ des progrès évidents sur le terrain

➤ mais des corrections nécessaires pour empêcher les dérives (DCE incomplet, IC obligatoires non-réalisées, DT-DICT conjointes dévoyées, obligations pour les travaux urgents non-respectées, marquage-piquetage déléguées sans rémunération, guide technique peu connu, peu utilisé, classes de précision absentes, ...)

Entreprises de détection (FNEDRE)

Bilan mitigé

Maîtrises d'ouvrage manquent de connaissance
de la réglementation et des techniques de détection
⇒ difficultés pour contrat de prestation

Compétences des prestataires variables

Absence de plans pour préparer les prestations

Prix d'achat souvent trop bas pour garantir qualité

Difficultés d'accès aux réseaux

Mais processus d'amélioration en route
(qualification interne, processus de certification)
(Norme partie 4 pour aider MOA, ...)



Salariés (CGT, CFDT)



Satisfaction pour la présence dans les textes des garanties pour la sécurité des salariés (en particulier l'arrêt des travaux lors de situation à risque ne repose plus seulement sur une décision du salarié exposé)

Mise en œuvre de la réforme met en évidence l'importance du facteur humain

Mais le guide technique, document qui concerne directement les salariés est le moins connu, le moins utilisé

Avancées et difficultés de la réforme



Guichet Unique :

Une réussite: **excellente disponibilité , 95% des longueurs de réseaux enregistrées**
Ergonomie à améliorer

Formulaires DT- DICT:

DT apport certain pour les projets, permet meilleure connaissance du sous-sol
Dématérialisation complète demandée par les utilisateurs
Attention sur le dévoiement de la procédure DT-DICT conjointe

Investigations complémentaires:

Un progrès certain pour la sécurité mais innovation de la réforme,
découverte totale pour MOA et MOE, métier qui a besoin de professionnalisation,
exigences fortes à la limite des possibilités techniques, résultats contestés,
accès aux réseaux et autorisation de voirie complique les opérations, surcoût de 5
à 15% pour les projets et allongement des délais d'étude

Marquage-piquetage:

Se systématiser mais normalisation attendue pour garantir sa qualité

Cartographie:

Attente forte du géoréférencement mais les recollements ne sont pas encore de la qualité exigée (*selon ERDF 60% ne sont pas en classe A*),



Fonds de plan et SIG:

C'est le point faible de la réforme, peu de collectivité dispose d'un SIG ou de plans grande échelle
nécessité reconnue par tous mais progrès demande une évolution réglementaire ou normative

Exécution des travaux, guide technique:

Clauses techniques et financières inexistantes, guide technique peu connu et rarement mis en pratique, facteur humain négligé

Constats contradictoires:

Bien accepté mais trop exhaustif pour certains, difficile à utiliser sur chantier
Ergonomie et contenu seront revus

Travaux urgents:

Nombreuses utilisations abusives de cette procédure simplifiée
Souhait de prioriser les urgences

Les évolutions à venir

Le bilan positif montre qu'il n'y a besoin que d'ajustements

Ministère s'engage sur une stabilisation du dispositif pour 3 ans

Fonctionnement du Guichet Unique:
poursuivre la dématérialisation
améliorer les formulaires

Meilleur encadrement des investigations complémentaires

Accélérer la mise en place des SIG et fonds de plan partagés





Évolution par décret:

- dispense de déclaration pour réseaux électriques aériens isolés
- report de 6 mois de l'enregistrement des zones d'implantation
- fixer les critères de dispense de certification
- distinction entre investigations complémentaires obligatoires en phase projet et la localisation de réseaux lors d'autres phases
- réduction à 5 jours du délai de réponse aux DICT dématérialisées

Par arrêté:

- précision pour les ATU (distinction de l'urgence absolue < 24h)
- cohérence avec le Code du Travail pour réseaux électriques
- modalités de dématérialisation
- précision sur les dispenses d'investigations complémentaires et les possibilités de réalisation en phase travaux
- amélioration des formulaires

calendrier

Évolutions réglementaires:

Propositions de textes:	fin juin
Consultations:	septembre
Application:	1 ^{er} /01/2014

Norme NF S70 003:

Publication parties 3 et 4:	octobre 2013
Révision partie 1 et 2: (avec marquage-piquetage et constat contradictoire)	septembre 2013

Formation des personnels

certification des entreprises
(détection et géoréférencement)

1/01/2017





FIN

jp.brazzini@gmail.com

CERGY le 19 juin 2013

Paris 2013



18, 19, 20
juin 2013
à CERGY PONTOISE (95)
Parc Mirapolis (Courdimanche)

Les techniques douces
pour la pose
et la réhabilitation
des réseaux enterrés

www.villesanstranchee.eu
Contacts
Monique Lac - Virginie Baffet
VST2013@fstt.org

